

- 1. Nous devons réformer le financement de la protection sociale - Ils ont dit...**
- 2. Promotion - taux de tva - Chiffres clés - Focus - Ils ont dit...**
- 3. CESE - Handball - Désignations - Rappel - Ils ont dit...**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Ils ont dit...

Extrait d'une déclaration du président de la République du 10 janvier :

« Pour un salaire de 2500 euros bruts par mois, le taux de cotisation employeurs est en France le double de ce qu'il est en Allemagne ».

Extrait des déclarations du Premier ministre François Fillon :

« Nous discuterons de tous ces sujets le 18 janvier. Nous déciderons ensuite à la fin du mois de janvier. La réforme du financement de la protection sociale sera soumise au Parlement en février ».

Extrait des déclarations du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé Xavier Bertrand :

« Je préfère de beaucoup que les importations, qui pendant longtemps ont pénalisé le financement de la protection sociale, financent la protection sociale aujourd'hui. [...] »

Je suis pour changer le financement de la protection sociale mais attention, il faut que les charges salariales baissent également, pour que le salaire net augmente ».

TVA SOCIALE

Nous devons réformer le financement de la protection sociale

En plein débat sur la TVA sociale et en amont du sommet sur l'emploi du 18 janvier, l'UPA a réaffirmé sa volonté de diversifier les sources de financement de la protection sociale.

Lors de sa réunion du 5 janvier 2012, le Comité Directeur de l'UPA a examiné l'ordre du jour du sommet sur l'emploi du 18 janvier et particulièrement la piste visant à modifier le mode de financement de la protection sociale. Depuis des années l'UPA sollicite une réduction du coût du travail afin de libérer la création d'emploi et l'activité économique. En particulier, il est impératif de réduire les charges patronales et salariales de sécurité sociale qui pénalisent toutes les activités de main d'œuvre et notamment les 1.200.000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. Pour ce faire, il convient de diversifier les sources de financement de la protection sociale et notamment de ne plus asseoir les cotisations familiales de sécurité sociale sur les revenus du travail, la politique familiale ne relevant pas des relations du travail. L'UPA a en tout cas averti qu'elle veillerait particulièrement à ce qu'une réforme du financement de la protection sociale ne se traduise ni par une baisse du pouvoir d'achat et donc de la consommation des ménages, ni

par une recrudescence du travail non déclaré. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité qui sont en relation directe avec le consommateur seraient les premières victimes d'une telle politique. Ainsi, l'UPA a considéré que le recours à une hausse limitée du taux de TVA doit être envisagée en vue de relancer l'emploi, mais que d'autres sources de financement de la protection sociale, tel qu'un plus large recours à la CSG, doivent être trouvées simultanément. En outre, le président de l'UPA a alerté le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand, sur le fait que les exonérations de cotisations patronales qui pourraient compenser une hausse du taux de TVA, ne s'appliqueraient pas ou seulement partiellement aux salaires inférieurs à 1,6 SMIC qui font déjà l'objet d'allègements de charges. Il a donc invité le gouvernement à trouver une autre façon de compenser la hausse du taux de TVA pour les entreprises concernées par ces niveaux de salaires, afin qu'elles contribuent elles aussi à la création d'emploi.

Chiffres-clés

Le Dictionnaire de l'artisanat et des métiers référence 1275 mots, qui font l'objet de 1103 définitions et 172 renvois, concernant les métiers, les organisations et les personnalités de l'artisanat, ainsi que la formation, le développement et l'organisation de l'entreprise, les actions de communication, les techniques ou les aspects historiques et culturels.

Focus

L'instruction fiscale émise par la Direction Générale des Finances Publiques venant préciser le champ d'application du passage à 7% de taux de TVA est soumise à consultation jusqu'au 13 janvier.

Sauf changements de dernière minute, les produits de panification, les viennoiseries, les pâtisseries, le chocolat noir, les bonbons de chocolat, demeureront soumis au taux de 5,5%, s'ils ne sont pas consommés sur place.

En revanche, les sandwiches, les glaces vendues au cornet, les boissons vendues au gobelet, les salades préparées, pizzas, quiches..., se verront appliquer un taux de 7%.

Enfin, resteront soumis au taux normal de 19,6% la confiserie, le chocolat au lait, le chocolat fourré, le chocolat blanc et les boissons alcoolisées.

Ils ont dit...

Déclaration du président de la CAPEB, vice-président de l'UPA Patrick Liebus, à propos du report au 20 décembre de l'application du nouveau taux de TVA :

« L'adoption de cette mesure pragmatique permettra une simplification des relations avec les clients. Elle devrait résoudre le problème de la facturation de la TVA pour les travaux prévus en 2011 mais qui ne pourront pas être engagés avant 2012. Il en est de même pour les factures des travaux achevés en 2011 mais réglées en 2012 par le client... »

Le Dictionnaire de l'Artisanat et des Métiers



L'image de l'artisanat a sensiblement évolué ces dernières années, et un nombre de plus en plus important de Français s'intéressent à ce secteur. Cependant, certaines barrières perdurent et conduisent encore les jeunes, leurs parents ou les enseignants, à

négliger des catégories d'entreprises. Afin de développer la visibilité de l'artisanat, l'Institut Supérieur des Métiers, en collaboration avec l'UPA, l'APCMA et le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a élaboré un « *Dictionnaire de l'artisanat et des métiers* », qui vient d'être publié par les éditions du Cherche-Midi. Cet ouvrage de référence fournit aux responsables économiques, aux entreprises et au grand public un outil d'information de base sur l'artisanat et ses métiers, afin de faire reconnaître toute l'activité sociale et professionnelle qui les caractérise. Destiné en priorité aux établissements de l'enseignement secondaire et aux différentes structures de l'enseignement professionnel, il offre une aide pratique et permanente aux enseignants et responsables de l'orientation professionnelle, ainsi qu'aux parents et aux jeunes. Le Dictionnaire de l'artisanat est en vente en librairie depuis le 15 janvier au prix de 24 euros.

Taux réduit de TVA

La mobilisation ne faiblit pas

Après avoir dénoncé le passage du taux réduit de TVA de 5,5 à 7%, l'UPA et ses organisations membres se sont mobilisées pour en corriger les aspects les plus néfastes. Ainsi grâce à l'action de la CAPEB, les travaux dans les logements de plus de deux ans, pour les devis datés, acceptés par les deux parties, et ayant fait l'objet d'un acompte encaissé avant la date du 20 décembre 2011, seront maintenus au taux de 5,5%, même pour les travaux ne débutant qu'en 2012. Cette évolution est intervenue alors que dans un premier temps le gouvernement envisageait une application rétroactive au 15 novembre 2011, projet contre lequel la CAPEB s'est vigoureusement élevée, et a fini par obtenir satisfaction par la voie d'un amendement déposé par le député de la Marne, Charles de Courson. De fait, l'adoption de cette mesure pragmatique permettra une simplification des relations entre les entreprises et leurs clients. Elle devrait résoudre le problème de la facturation de la TVA pour les travaux prévus en 2011 mais réglées en

2012 par le client, y compris pour les retenues de garanties. Par ailleurs, à la suite de l'interpellation des députés par la CGAD (voir *Brève n°265*), une instruction fiscale doit prochainement et très utilement préciser le champ d'application du passage au taux de 7% pour un certain nombre de produits alimentaires (voir colonne ci-contre). Enfin, en réponse à leur demande (voir *Brève n°265*), le président et les vice-présidents de l'UPA seront reçus le 23 janvier prochain par la ministre du Budget Valérie Pécresse afin d'évoquer l'ensemble des difficultés soulevées par le changement de taux de TVA.



Le Groupe de l'Artisanat rappelle l'urgence de réformer le système d'orientation

40 ans après sa création, la formation professionnelle continue a su, au fil des réformes, s'adapter aux évolutions du monde du travail. Elle demeure aujourd'hui l'un des enjeux majeurs pour le développement économique et social de notre pays. Saisi par le premier ministre, le Conseil économique, social et environnemental -CESE- a rendu un avis le 13 décembre dernier mettant en évidence les forces de notre système de formation professionnelle sans pour autant en négliger les faiblesses. Le Groupe de l'Artisanat s'est prononcé favorablement sur cet avis, tout en regrettant qu'il se soit dispersé à travers de très nombreuses propositions, sans que ne soient clairement identifiées les priorités. Sur le fond, les représentants des artisans et commerçants de proximité ont approuvé la proposition contenue dans l'avis d'une structuration rapide du Service public de l'orientation. Des difficultés d'insertion professionnelle trouvent en effet bien souvent leur origine dans une orientation soit inadaptée aux capacités ou aux souhaits des jeunes, soit déconnectée des débouchés pro-



Le Palais d'Iéna, siège du CESE.

fessionnels d'une filière d'affectation. De fait, bon nombre d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité éprouvent toujours des difficultés à trouver des candidats qualifiés. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de permettre aux jeunes, à leur famille, mais aussi à tous les actifs qui le souhaitent, de disposer d'une information à la fois complète, coordonnée et facile d'accès, sur les métiers, les filières de formation et l'emploi, tout en renforçant les liens entre l'Education Nationale et le monde professionnel. Le Groupe s'est également prononcé pour la pérennisation du dispositif de prise en charge financière du salarié recruté en remplacement d'un salarié en formation.

HANDBALL

La gagne à nouveau au rendez-vous en 2012 ?

Les années exceptionnelles se suivent et se ressemblent pour le handball français. 2011 n'a pas dérogé à la règle et ce dès le mois de janvier, à l'occasion du mondial masculin de Suède. L'équipe de France, après un triplé historique en février 2010 (champions olympiques en 2008, champions du monde en 2009 et champions d'Europe en 2010) a réitéré un exploit : obtenir une quatrième étoile en remportant un nouveau titre de champions du monde. Les Experts, comme ils sont appelés depuis 2007, règnent en maître absolu sur la galaxie du handball masculin, à un niveau de performance inégalé dans l'histoire des sports collectifs français. Gageons qu'il auront à cœur de conserver cette suprématie à l'occasion des deux grands rendez-vous de 2012 : l'euro de Serbie du 15 au 29 janvier, et les jeux olympiques de Londres du 27 juillet au 12 août. Les filles n'ont pas été en

reste en décrochant tout récemment la médaille d'argent lors du mondial brésilien de décembre, conservant ainsi leur rang de vices-championnes du monde acquis il y a deux ans en Chine. Cette performance vient consacrer cette année 2011 où les bleues ont enchaîné les victoires avec une aisance jamais vue auparavant. Mais cette brillante performance ne leur permet pas d'obtenir un ticket d'entrée pour Londres. Au contraire, très mal payées, elles hériteront a priori d'un tournoi de qualification olympique très relevé du 25 au 28 mai. Les Femmes de Défis emmenées par Olivier Krumbolhz, devront en outre disputer les qualifications pour l'euro 2012, organisé du 4 au 16 décembre aux Pays-Bas. En tous cas et quels que soient les défis à relever par les filles comme par les garçons, les artisans et commerçants de proximité seront à nouveau leurs premiers supporters.

Désignations

UPA SOMME
Philippe Harchin, CAPEB,
succède à la présidence de
Jean-Louis Legrand, CGAD.

Rappel

Le conseil économique social et environnemental est une assemblée constitutionnelle consultative. Par la représentation des principales activités économiques, sociales et environnementales, le CESE favorise la collaboration des différentes catégories socioprofessionnelles entre elles et assure leur participation à la définition et l'évaluation des politiques publiques.

Le Groupe de l'Artisanat, composé de 9 membres, est présidé par le vice-président de l'UPA, Pierre Martin.

Autre membre du Groupe, le président de l'UPA Jean Lardin est également membre du Bureau du CESE au titre de secrétaire.

Siègent également dans ce groupe au titre de l'UPA les vice-présidents Jean-Pierre Couzet et Patrick Liebus.

Rappel

L'Artisanat est le partenaire de la Fédération française de handball -FFHB- et des équipes nationales féminine et masculine depuis 2005.

Fondé sur le partage de valeurs comme l'engagement, le sens de l'effort, le goût du travail bien fait et le souci du résultat, ce partenariat vit au travers des campagnes de promotion qui accompagnent les grands rendez-vous internationaux dans lesquels le handball français, par ses résultats incomparables, porte haut les couleurs de l'Artisanat.

À chaque point marqué, chaque match gagné et chaque titre remporté, le « A » de l'Artisanat qu'arbore le maillot des deux équipes conforte lui aussi sa notoriété d'expert.

Le « Made in France » a la côte

Les produits fabriqués dans l'Hexagone sont, pour deux tiers des Français, de meilleure qualité que les autres. Malgré la crise, les Français sont plus nombreux qu'il y a cinq ans à se dire prêts à payer plus cher un produit fabriqué en France (75% contre 44% il y a cinq ans). Afin d'encourager ce réflexe d'achat, le secrétaire d'Etat en charge de l'artisanat et de la consommation Frédéric Lefebvre a mis en place le label « Origine France Garantie ». Les correspondants TPE/PME nommés il y a un an pour faciliter les relations des entreprises avec les services de l'Etat seront chargés d'identifier les acteurs artisanaux et industriels susceptibles d'obtenir ce précieux sésame. Dès le début de cette année, ce devrait être près de 500 produits fabriqués par une centaine d'entreprises qui bénéficieront de ce label.

L'Elysée convoque

les partenaires sociaux à un sommet sur l'emploi

Dans un contexte particulièrement inquiétant de remontée du chômage, le président de la République a invité le président de l'UPA Jean Lardin à un sommet sur l'emploi le 18 janvier à l'Elysée. Organisée avec l'ensemble des partenaires sociaux, en présence du Premier ministre et du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, cette réunion aura pour objet de discuter des différentes actions à mener sur le front de l'emploi : comment mieux anticiper et prévenir les difficultés des entreprises, comment mieux accompagner les salariés concernés par des restructurations et comment favoriser le retour vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

L'aide à l'embauche d'un jeune en alternance prolongée jusqu'au 30 juin 2012

Comme annoncé par le chef de l'Etat (voir Brève n°264), l'aide exceptionnelle accordée aux entreprises de moins de 250 salariés pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, est prorogée par décret du 26 décembre 2011. Pour pouvoir en bénéficier, les entreprises doivent entre autres conditions embaucher un jeune de moins de 26 ans sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dont la date du début d'exécution est comprise entre le 1^{er} mars 2011 et le 30 juin 2012 et avoir, grâce à cette embauche, un effectif annuel moyen de salariés employés en alternance en augmentation. L'aide doit être demandée à Pôle emploi dans les quatre mois suivant le début de l'exécution du contrat.

Carte étudiant des métiers

Le décret n°2011-2001 du 28 décembre 2011 qui met en œuvre la carte d'étudiant des métiers a été publiée au Journal officiel du 29 décembre 2011. Répondant à la demande de l'UPA d'améliorer le statut de l'apprenti (voir Brève n°260), cette carte, qui remplace l'actuelle carte des apprentis, a comme objectif d'étendre les réductions et avantages attachés à la carte d'étudiant aux personnes en formation en alternance.

Budget et collectif budgétaire, validés et publiés

La loi de finances pour 2012 et la quatrième loi de finances rectificative pour 2011, définitivement adoptées par le Parlement le 21 décembre, ont été publiées au Journal officiel du 29 décembre. On retiendra notamment de la quatrième loi de finances rectificative pour 2011 qu'elle crée un nouveau taux réduit de TVA à 7 % et qu'elle prolonge d'une année le dispositif de neutralisation de l'impact financier du franchissement des seuils d'effectif de 10 et 20 salariés, en particulier pour la réduction Fillon.

L'agenda

17 JANVIER

Rencontre entre le président de l'UPA et le représentant du candidat socialiste à la présidence de la République, Alain Rousset, sur les 28 propositions de l'UPA dans la perspective des élections de 2012.

18 JANVIER

Participation du président de l'UPA au sommet sur l'emploi à l'Elysée.

Participation du président de l'UPA à la cérémonie des vœux au Sénat.

19 JANVIER

Réunion du Conseil National de l'UPA.

20 JANVIER

Participation du président de l'UPA à la cérémonie des vœux au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, à l'invitation de Xavier Bertrand.

23 JANVIER

Rencontre entre la ministre du Budget, Valérie Pécresse, et le président et les vice-présidents de l'UPA.

25 JANVIER

Participation du président et des vice-présidents de l'UPA à la première réunion nationale des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat -CPRIA-.

Participation du président de l'UPA à la cérémonie des vœux de la CNATP.

26 JANVIER

Réunion de la Commission des affaires économiques de l'UPA sous l'égide de son président, Jean-Marie Carton.

31 JANVIER

Entretien du président de l'UPA avec le président de l'UPA du Morbihan.

Rencontre entre le président de l'UPA et le candidat Nouveau Centre à l'élection présidentielle, Hervé Morin, sur les 28 propositions de l'UPA dans la perspective des échéances électorales de 2012.

